A.C.E. – S.O.F.E.C.

Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Laurent VARJACQUES

Expert-Comptable
Commissaires aux comptes

Association

BANQUE ALIMENTAIRE DU NORD

Port Fluvial
2ème rue – Bât A
59000 LILLE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

A.C.E. – S.O.F.E.C.

Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Laurent VARJACQUES

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Association BANQUE ALIMENTAIRE DU NORD
Port Fluvial – 2ème rue – Bât A
59000 LILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes portant sur l'exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à LILLE, le 21 mai 2026

Cabinet ACE-SOFEC

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Laurent VARJACQUES
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Commissaire aux Comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 99

A.C.E. – S.O.F.E.C.

Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Laurent VARJACQUES

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Association BANQUE ALIMENTAIRE DU NORD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association **BANQUE ALIMENTAIRE DU NORD**

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **BANQUE ALIMENTAIRE DU NORD** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

102 rue de Canteleu – 59000 LILLE - Tél : 03.20.09.00.10 – Fax : 03.20.09.16.99 - E-mail : accueil@ace-sofec.fr
Société par Actions Simplifiée au capital de 253.400 €
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Lille et Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes
RCS LILLE METROPOLE 950 382 218 – SIRET 950 382 218 000 28 – APE 6920Z - N° TVA FR 58 950 382 218
Site http://ace-sofec.fr

LV

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaire.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

LV

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

LV

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LILLE, le 21 mai 2026

Cabinet ACE-SOFEC

Laurent VARJACQUES

Commissaire aux Comptes

A.C.E. – S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 99

ASSOCIATION LA BANQUE ALIMENTAIRE

2eme Rue

Port fluvial Bat A

59000 Lille

Exercice du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Comptes arrêtés au : 31 Décembre 2025

SIRET : 382 385 813 00045

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Objet social de l'association

Se référant aux valeurs de la Charte des Banque Alimentaires et du projet associatif du réseau des B.A. La Banque alimentaire du Nord a pour Objet, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des Associations et organismes sociaux, conformément à la convention de partenariat alimentaire liant la BAN avec toutes les Associations et CCAS partenaires. Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

Changement de méthode comptable

Les présents comptes ont été arrêtés conformément aux principes édictés par le règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable Général modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. L'application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable qui est sans incidence matérielle sur la présentation de ces comptes. Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, produits sur exercices antérieurs...) et des charges d'exploitation (transferts de charges, charges sur exercices antérieurs...). Ils ont été également arrêtés conformément aux principes du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 propres aux associations et fondations et complété par le référentiel 2020-08 du 29/12/2020.

Stocks

Suite à une décision au sein de la FFBA les stocks de marchandises et les stocks des contributions volontaires ne sont plus comptabilisées dans le bilan.

Engagements à réaliser sur financement

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

Suite au changement de la charte de la fédération nationale en juin 2021 permettant d'avoir recours aux achats afin de faire face aux besoins et à la situation sanitaire exceptionnelle, la banque alimentaire a eu recours à l'achat de denrées alimentaires afin de répondre à la demande des personnes dans le besoin.

Pour financer ce besoin, des subventions et des dons ont été perçus..

Les subventions, les dons et les profits de la collecte non engagés au cours de l'année 2025 seront affectés pour l'achat de denrées alimentaires au cours de l'exercice suivant.

Valorisation des contributions volontaires

Valorisation des dons en nature

Elle se détermine en fonction de la quantité de marchandises reçues au cours de l'année en kilogrammes (soit 5 483 842 kgs) multipliée par la valeur mercuriale de 4€20 pour l'année 2025. Cette dernière est fixée par la FFBA .

Valorisation du bénévolat

Selon la note de la FFBA JMD/ MPF FBA2007-86, nous valorisons le temps passé des bénévoles de la manière suivante :

Catégorie	Base de détermination du taux horaire	Valeur taux horaire
Dirigeant	5xSMIC X1,5	89.10
Cadre	3XSMICX1,5	53.46
Agent	1,2XSMICX1,5	21.38

SMIC de référence : 11€88.

Le nombre d'heures de bénévolat pour l'année 2025 s'éléve à :

2 772 heures pour les personnes de la direction

3 680 heures pour les cadres

80 992 heures pour les agents

Valorisation des contributions en services

Pour les biens loués à titre gracieux, les loyers à l'origine ont été estimés en prenant la superficie des biens et le prix de la location au mètre carré dans chaque ville d'un entrepôt. Et chaque année les biens sont évalués en fonction de l'indice de la fédération française du bâtiment.

A.C.E. S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

Nous valorisons la mise à disposition de véhicules en fonction du prix de location à la journée.

Les abandons de frais

La valorisation des abandons de frais se détermine en fonction des kilomètres réalisés par les bénévoles multipliés par les coefficients ci-dessous pour l'année 2025.

PUISSANCE FISCALE	< 5000KMS	DE 5 000 à 20 000KMS	
		PART VARIABLE	PART FIXE
<= 3CV	0,529	0,316	1065
4CV	0,606	0,340	1330
5CV	0,636	0,357	1395
6CV	0,665	0,374	1457
7CV ET +	0,697	0,394	1515

Les bénévoles faisant don de leurs frais de déplacement en contrepartie ils reçoivent un reçu fiscal de la banque alimentaire.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions : 20 ans

Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans

Installations générales et agencements : 10 ans

Matériel de transport : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles ont financés.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Divers

Effectif équivalent temps plein : 9.9

Honoraire commissaire aux comptes : 4 350 euros TTC facturé le 03/04/2026

Evènements Importants survenus au cours de l'exercices comptables :

1/Au cours de l'exercice, 5 164 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées, soit l'équivalent de 12,9 millions de repas, représentant une valeur estimée à 21 688 800 € selon la mercuriale de la Fédération Française des Banques Alimentaires.

Ce volume traduit une baisse de 10 % par rapport à 2024.

Cette diminution s'explique principalement par :

- une réduction des achats directs réalisés par la Banque Alimentaire (-39 %) dû à la baisse des subventions

- partiellement compensées par une augmentation significative des achats mutualisés par la FFBA (+64 %).

2/L'année 2025 a été marquée par un travail de structuration approfondi :

Les réunions régulières du Bureau et du Conseil d'Administration ont permis d'affiner les priorités stratégiques : engagement bénévole, innovation dans les modes de distribution, diversification des financements, amélioration de l'approvisionnement et renforcement de l'accompagnement social.

Les nouveaux statuts, adoptés en mai 2025, ont renforcé la gouvernance et sécurisé les procédures internes. Par ailleurs, un travail approfondi sur les indicateurs, la définition de la « part », l'organisation du libre-service et la typologie des associations a été engagé afin de garantir davantage d'équité et de cohérence dans la distribution.

L'objectif est clair : assurer une solidarité exigeante, structurée et durable.

Deux groupes de travail ont été constitués afin de faire évoluer le modèle de distribution :

Un premier chantier a porté sur la gestion du libre-service. Les analyses menées ont révélé des écarts significatifs entre associations en termes de volumes reçus et de fréquence de passages. Des ajustements ont été mis en oeuvre : séparation des bons « parts » et « libre-service », réflexion sur le nombre de passages mensuels, redéfinition progressive des critères de répartition.

Un second groupe de travail s'est attaché à mieux comprendre la typologie des associations partenaires (épiceries sociales, colis d'urgence, restauration sociale, maraudes...) afin d'adapter plus finement les produits distribués aux publics accompagnés.

Cette démarche vise à renforcer l'équité territoriale tout en améliorant la qualité nutritionnelle des denrées, et en maintenant toutefois la souplesse nécessaire à l'urgence sociale.

3/Grâce à un donateur nous disposons d'une cuisine au sein des locaux de la Banque Alimentaire du Nord qui nous permet d'organiser des ateliers culinaires.

4/Le 12 juin 2025, la Banque Alimentaire du Nord a organisé la première édition de l'Urban Trail dans l'enceinte du Port de Lille, à l'occasion de son 40e anniversaire. Plus de 450 participants ont pris part à l'événement, représentant 20 entreprises. L'initiative a bénéficié d'une couverture médiatique régionale et d'une forte mobilisation bénévole.

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 1

5/L'antenne de Dunkerque a connu une année charnière avec l'annonce de la nécessité de déménager les locaux actuels. Des échanges étroits avec la Communauté Urbaine et les acteurs locaux sont en cours afin d'assurer une solution transitoire puis une intégration future dans un projet de « tiers-lieu nourricier ».

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLI
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 0

État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
	Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations Incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles :				
Terrains	13 000,00		13 000,00	13 000,00
Constructions	116 999,90	78 276,25	38 723,65	44 573,65
Installations techniques, mat. et outillage indus.	242 528,38	188 801,93	53 726,45	50 836,66
Autres immobilisations corporelles	1 014 148,45	671 499,88	342 648,57	331 640,93
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations Financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 093,68		3 093,68	2 294,00
Total de l'actif immobilisé (II)	1 389 770,41	938 578,06	451 192,35	442 345,24
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Stocks et en-cours				
Créances :				
Créances adhérents, usagers et cpt. rattachés	34 729,08		34 729,08	65 040,69
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	299 649,45		299 649,45	408 436,23
Charges constatées d'avance	23 931,42		23 931,42	38 701,69
Valeurs mobilières de placement	168 267,65		168 267,65	218 267,65
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	830 279,01		830 279,01	444 186,24
Total de l'actif circulant (III)	1 356 856,61		1 356 856,61	1 174 632,50
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	2 746 627,02	938 578,06	1 808 048,96	1 616 977,74

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 0

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres :**		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	193 174,81	193 174,81
	Réserves pour projet de l'entité	1 025 098,94	
	Autres		
	Report à nouveau	-63 874,19	651 531,91
	Excédent ou déficit de l'exercice	9 827,53	-63 874,19
	Situation nette (sous total)	1 164 227,09	780 832,53
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	130 597,11	453 522,44
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres (I)	1 294 824,20	1 234 354,97
FONDS REPORTES ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	351 456,06	253 764,15
	Total des fonds reportés et dédiés (II)	351 456,06	253 764,15
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38,29	55,19
	Emprunts et dettes financières diverses	24 052,85	34 668,59
	Instruments financiers à termes		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 209,54	15 248,84
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	76 204,02	65 362,95
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 272,00	13 523,05
	Produits constatés d'avance	36 992,00	
	Total des dettes (IV)	161 768,70	128 858,62
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 808 048,96	1 616 977,74

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	418 828,54	409 175,74
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	7 054,66	221,21
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	817 674,89	831 595,20
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	82 754,63	109 588,47
Mécénats	21 956,75	47 277,01
Legs, donations et assurances-vie		
Contribution financières	138 692,30	180 040,98
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		46 281,70
Utilisations des fonds dédiés	253 764,15	517 046,42
Autres produits	28 408,18	140,73
Total I	**1 769 134,10**	**2 141 367,46**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	302 671,09	697 751,28
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	503 526,18	615 131,01
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 693,24	18 314,64
Salaires et traitements	335 719,35	311 726,27
Charges sociales	150 571,56	143 112,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	98 145,63	105 980,46
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	351 456,06	253 764,15
Autres charges	12 821,97	10,41
Total II	**1 767 605,08**	**2 145 790,29**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**1 529,02**	**-4 422,83**
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11 687,75	11 780,47
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total III	**11 687,75**	**11 780,47**
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	824,24	1 191,18
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
Total IV	**824,24**	**1 191,18**
2. RESULTATS FINANCIER (III - IV)	**10 863,51**	**10 589,29**

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	12 392,53	6 166,46
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		16 059,32
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13 629,45
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0,00	29 688,77
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		97 316,42
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0,00	97 316,42
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	-67 627,65
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 565,00	2 413,00
Total des produits (I + III + V)	1 780 821,85	2 182 836,70
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 770 994,32	2 246 710,89
EXCEDENT OU DEFICIT	9 827,53	-63 874,19
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	*23 032 136,00*	*23 544 670,00*
Prestations en nature	*164 961,12*	*148 775,52*
Bénévolat	*2 175 327,00*	*1 841 873,00*
TOTAL	***25 372 424,12***	***25 535 318,52***
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	*23 032 136,00*	*23 544 670,00*
Mise à disposition gratuite de biens	*164 961,12*	*148 775,52*
Prestations en nature		
Personnel bénévole	*2 175 327,00*	*1 841 873,00*
TOTAL	***25 372 424,12***	***25 535 318,52***

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Ressources	**Contribution volontaires en nature**		
	Dons en nature	23 032 136,00	23 544 670,00
	Prestations en nature	164 961,12	148 775,52
	Bénévolat	2 175 327,00	1 841 873,00
	Total des ressources	25 372 424,12	25 535 318,52
Emplois	**Charges des contributions volontaires en nature**		
	Secours en nature	23 032 136,00	23 544 670,00
	Mise à disposition gratuite de biens	164 961,12	148 775,52
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	2 175 327,00	1 841 873,00
	Total des emplois	25 372 424,12	25 535 318,52

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLI
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16

IMMOBILISATIONS

LA BANQUE ALIMENTAIRE | 31/12/25

Euros

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations Réévaluations	Augmentations Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement — Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles — Total II			
Immobilisations corporelles			
Terrain	13 000,00		
Construction sur sol propre	116 999,90		
Construction sur sol d'autrui			
Installations générales, agencem. et aménag. des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	231 358,60		11 169,78
Installations générales, agencements et aménagements divers	763 057,09		23 903,29
Matériel de transport	188 308,24		70 320,00
Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 759,84		799,99
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	1 331 483,67		106 193,06
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 294,00		799,68
Total IV	2 294,00		799,68
TOTAL GENERAL (I+II+II+IV)	1 333 777,67		106 992,74

Cadre B	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrain			13 000,00	
Construction sur sol propre			116 999,90	
Construction sur sol d'autrui				
Installations générales, agencem. et aménag. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			242 528,38	
Installations générales, agencements et aménagements divers			786 960,38	
Matériel de transport		51 000,00	207 628,24	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			19 559,83	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III		51 000,00	1 386 676,73	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			3 093,68	
Total IV			3 093,68	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		51 000,00	1 389 770,41	

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

AMORTISSEMENTS

LA BANQUE ALIMENTAIRE | 31/12/25

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établis. de recherche et dévelop — Total I				
Autres d'immobilisations incorporelles — Total II				
Immobilisations corporelles				
Terrain				
Construction sur sol propre	72 426,25	5 850,00		78 276,25
Construction sur sol d'autrui				
Instal. Génér., agenc. et aménag. des construc.				
Instal. techn, matériel et outil. industriels	180 521,94	8 279,99		188 801,93
Instal. génér, agenc. et aménag. divers	475 095,40	61 023,18		536 118,58
Matériel de transport	148 814,75	19 616,18	51 000,00	117 430,93
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 574,09	3 376,28		17 950,37
Emballages récupérables et divers				
Total III	891 432,43	98 145,63	51 000,00	938 578,06
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	891 432,43	98 145,63	51 000,00	938 578,06

Cadre B	VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C	PROV. AMORT DEROGATOIRES
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis. de recherche et dévelop (I)					
Autres d'immobilisations incorporelles (II)					
Immobilisations corporelles					
Terrain					
Construction sur sol propre	5 850,00				
Construction sur sol d'autrui					
Instal. Génér., agenc. et aménag. des construc.					
Instal. techn, matériel et outil. industriels	8 279,99				
Instal. génér, agenc. et aménag. divers	61 023,18				
Matériel de transport	19 616,18				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 376,28				
Emballages récupérables et divers					
Total III	98 145,63				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	98 145,63				

MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 Fax 03 20 09 16 9

PROVISIONS

LA BANQUE ALIMENTAIRE | 31/12/25

	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises exercice (Provision utilisée)	Diminutions: Reprises exercice (Prov. non utilisée)	Report à nouveau	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées						
Provisions pour investissements						
Provisions pour hausse de prix						
Amortissements dérogatoires						
Total I						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties						
Provisions pour pertes sur marché						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour impôts						
Provisions renouvellement des immobilisations						
Provisions pour grosses réparations						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés						
Autres provisions pour risques et charges						
Total II						
Provisions pour dépréciations						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur titres mis en équivalence						
Sur titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres						
Total III						
TOTAL GENERAL (I+II+III)						

Dont dotations et reprises	*exploitation*				
	financières				
	exceptionnelles				

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

ETAT DES ECHEANCES, CREANCES ET DETTES

LA BANQUE ALIMENTAIRE | 31/12/25

Cadre A ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux	34 729,08	34 729,08	
Autres créances clients, usagers, adhérents			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers	299 649,45	299 649,45	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	23 931,42	23 931,42	
Total	358 309,95	358 309,95	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

Cadre B ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)	24 052,85	10 919,01	13 133,84	
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)	38,29	38,29		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 209,54	21 209,54		
Personnel et comptes rattachés	28 793,97	28 793,97		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 238,83	44 238,83		
Impôts sur les bénéfices	2 565,00	2 565,00		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 828,22	3 828,22		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	50,00	50,00		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	124 776,70	111 642,86	13 133,84	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 615,74

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et d
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

LA BANQUE ALIMENTAIRE | 31/12/25

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissements non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	193 174,81	1 025 098,94		1 218 273,75
Report à nouveau	651 531,91	-63 874,19	651 531,91	-63 874,19
Résultat de l'exercice	-63 874,19	9 827,53	-63 874,19	9 827,53
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports				
- legs et donations				
- Subventions d'investissements sur biens renouvelables	453 522,44	68 856,40	391 781,73	130 597,11
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total	1 234 354,97	1 039 908,68	979 439,45	1 294 824,20

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

SUIVI DES FONDS DEDIES

LA BANQUE ALIMENTAIRE | 31/12/25

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nvlles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
DDCS REFECTIONS SITES LILLE	55 000,00	26 393,45	26 393,45		
DDETS 2024	172 035,43	172 035,43	172 035,43		
ATELIER BON GESTE ET BONNE	10 000,00	10 000,00			10 000,00
ATELIER CULINAIRE ET ANIMATRICE				30 219,60	30 219,60
ADERE				4 000,00	4 000,00
DDETS 2025				217 000,00	217 000,00
FSE+	51 391,92			3 216,78	3 216,78
Total	288 427,35	208 428,88	198 428,88	254 436,38	264 436,38

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nvlles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Dons manuels					
ALIMCAD 2024	3 000,00	3 000,00	3000		
CARGILL 2024	28 540,17	28 540,17	28540,17		
GENERAL MILL 24	8 863,68	8 863,68	8863,68		
MONOPRIX 2024+	1 187,42	1 187,42	1 187,42		
MPS 2023	3 744,00	3 744,00	3 744,00		
AUCHAN 2025	10 182,00			4 764,72	4764,72
CARGILL 2025				10 358,00	10358
COCAGNE				28 962,15	28962,15
FFBA ACCOMPAGNEMENT				30 000,00	30000
LECLERC 2025				4 507,10	4507,1
MONOPRIX 2025	9 500,00			8 427,71	8427,71
Total	65 017,27	45 335,27	45 335,27	87 019,68	87 019,68
Legs et donations					
Total					
Total	65 017,27	45 335,27	45 335,27	87 019,68	87 019,68

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

PRODUITS A RECEVOIR

LA BANQUE ALIMENTAIRE	31/12/25

Produits à recevoir	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Produits à recevoir	299 304,45	405 972,97
Subventions à recevoir		
Valeurs mobilières de placement		
Intérêt à recevoir	12 018,57	8 397,25
Total	**311 323,02**	**414 370,22**

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILL
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16

CHARGES A PAYER

LA BANQUE ALIMENTAIRE | 31/12/25

Charges à payer	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38,29	55,19
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 685,28	18 661,26
Dettes fiscales et sociales	45 031,28	45 221,49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes Charges à payer		
Total	**72 754,85**	**63 937,94**

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 9

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

LA BANQUE ALIMENTAIRE

31/12/25

Libellé	Période		Montant		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
Charges d'exploitation			23 931,42		
Charges financières					
Charges exceptionnelles					
Total			23 931,42		

Libellé	Période		Montant		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE					
Produits d'exploitation			36 992,00		
Produits financiers					
Produits exceptionnels					
Total			36 992,00		

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 16 99

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

LA BANQUE ALIMENTAIRE	31/12/25

Comptes	31/12/2025	30/12/2024
Charges exceptionnelles		
Pénalités et amendes		450,00
Charges sur opérations gestion		
Charges exercices antérieurs		96 364,60
Dons et l béralités		
Valeurs comptables des éléments d actifs cédés		
Créance irrecouvrable		501,82
Total		**97 316,42**

Comptes	31/12/2025	30/12/2024
Produits exceptionnels		
Quote part subvention investissement		13 629,45
Produit de cessions des immobilisations		
Produits sur excercices antérieurs		16 059,32
Total		**29 688,77**

A.C.E. - S.O.F.E.C.
Cabinet d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
102 rue de Canteleu - 59000 LILLE
Tél. 03 20 09 00 10 - Fax 03 20 09 [illegible]